



C/37/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 octobre 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-septième session ordinaire
Genève, 23 octobre 2003

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2003

établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 31 juillet 2003, la Tunisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de la Tunisie le 31 août 2003.
2. Au 30 septembre 2003, l'Union comptait 53 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bélarus, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay.
3. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

4. Cinq pays ont déposé une demande au cours de la période considérée :
 - a) le Viet Nam, par lettre datée du 11 avril 2003;
 - b) l'Islande, par lettre datée du 14 juillet 2003;
 - c) la Jordanie, par lettre datée du 22 mai 2003;
 - d) l'Ouzbékistan, par lettre datée du 12 septembre 2003;
 - e) Singapour, par lettre datée du 23 septembre 2003.

5. À sa vingtième session extraordinaire, tenue le 11 avril 2003, le Conseil a examiné le décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales et il a décidé :
 - a) d'aviser le Gouvernement du Viet Nam que le décret incorpore en substance dans ses principales dispositions l'essentiel de l'Acte de 1991 mais qu'il nécessite quelques précisions et modifications, comme indiqué dans le document C(Extr.)/20/3, pour être pleinement conforme à l'Acte de 1991; une fois que ces précisions et modifications auront été apportées au décret à la satisfaction du Bureau de l'Union, le Viet Nam pourra déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991;
 - b) de prier le Bureau de l'Union d'apporter son concours au Gouvernement du Viet Nam pour l'élaboration des précisions et modifications nécessaires et l'établissement d'une traduction plus exacte du décret dans une ou plusieurs langues officielles de l'Union.

6. Les demandes présentées par l'Islande, la Jordanie, l'Ouzbékistan et Singapour doivent être examinées à la trente-septième session ordinaire du Conseil, le 23 octobre 2003.

Situation par rapport aux différents actes de la Convention

7. Au 30 septembre 2003, deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972 et 26 États membres étaient liés par l'Acte de 1978.

8. La Pologne a adhéré à l'Acte de 1991 le 15 juillet 2003, ce qui, avec l'adhésion de la Tunisie, a porté à 25 le nombre de parties contractantes liées par l'Acte de 1991.

9. Aux termes de l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

10. Un certain nombre de membres qui ne sont pas liés par l'Acte de 1991 ont toutefois des législations conformes en tout point à l'Acte de 1991. Les autres membres ont pour la plupart élaboré des projets de loi conformes à cet acte et plus de dix États non membres (ainsi que la Communauté européenne) sont en situation d'y adhérer à tout moment. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et ses États membres seront en situation d'adhérer à l'Acte de 1991 lorsque l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé, entré en vigueur le 28 février 2002, prendra complètement effet.

11. Le tableau figurant en annexe résume la situation des membres de l'Union à l'égard des différents actes de la Convention au 30 septembre 2003.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

12. Le Conseil a tenu sa vingtième session extraordinaire le 11 avril 2003, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a élu à l'unanimité Mme Enriqueta Molina Macias (Mexique) vice-présidente du Conseil pour un mandat commençant le 11 avril 2003 et prenant fin avec la trente-septième session ordinaire du Conseil, le 23 octobre 2003. Il a examiné la conformité du décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a adopté la "Position de l'UPOV concernant la décision VI/5 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)".

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-cinquième session le 11 avril 2003, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a pris note d'une information sur la nomination au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et procédé à l'examen préliminaire de conformité du décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales. Il a considéré la situation financière de l'Union. Il a pris note d'éléments nouveaux au Conseil des ADPIC concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC et d'évolutions concernant la diversité biologique, les ressources phytogénétiques et la protection des obtentions végétales. Il a effectué l'examen préliminaire de la "Position de l'UPOV concernant la décision VI/5 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique". Il a pris note d'une proposition tendant à organiser un colloque OMPI-UPOV sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale. Enfin, il a examiné les modalités relatives aux questions concernant les notes d'information de l'UPOV et la présentation de la politique de l'UPOV par le Bureau de l'Union.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

14. S'agissant des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ) et du Comité technique (TC), qui ont tenu respectivement leurs quarante-septième session le 10 avril et trente-neuvième session du 7 au 9 avril 2003, le lecteur est renvoyé aux documents C/37/9 et C/37/10. La vingt et unième session du Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a eu lieu à Tjele (Danemark) du 10 au 13 juin 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-septième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 23 au 27 juin 2003. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa huitième session à Tsukuba (Japon) du 3 au 5 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-deuxième session à Tsukuba (Japon) du 8 au 12 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-sixième session à Niagara Falls

(Canada) du 22 au 26 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-quatrième session à Niagara Falls (Canada) du 29 septembre au 3 octobre 2003.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

15. Le 31 janvier 2003, l'UPOV a organisé, à l'intention des professionnels de l'OMPI, une session d'information qui s'est tenue au siège commun des deux organisations, à Genève. Les exposés ont porté sur les principes fondamentaux de la Convention UPOV, la méthodologie de l'examen technique des variétés végétales et l'articulation avec d'autres conventions ou traités internationaux. Une centaine de professionnels ont participé à cette session.

16. Les 6 et 7 février, l'UPOV a participé, à la demande du Gouvernement tunisien, à une mission consultative organisée par l'OMPI, qui portait sur différents sujets liés à la propriété intellectuelle. L'UPOV a fourni des informations sur la procédure d'adhésion de la Tunisie à la Convention UPOV, adhésion qui allait prendre effet le 31 juillet 2003.

17. Le 19 février, l'UPOV a organisé, au siège de l'OMPI/UPOV, une session d'information à l'intention d'une délégation de la République kirghize dirigée par M. Roman O. Omorov, directeur de l'Office national des sciences et de la propriété intellectuelle, qui a porté sur les éléments nouveaux dans le cadre de l'UPOV et sur la coopération régionale en Asie centrale, notamment.

18. Du 19 au 21 février, l'UPOV a participé au Groupe spécial d'experts techniques chargé d'analyser l'impact potentiel des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les petits agriculteurs et les communautés autochtones et locales et sur les droits des exploitants agricoles, qui s'est réuni au secrétariat de la CDB à Montréal (Canada).

19. Les 6 et 7 mars, l'UPOV a participé à une conférence/séminaire sur les résultats pour 2002 et les plans pour 2003 de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, qui s'est tenue au Ministère russe de l'agriculture, à Moscou. Environ 370 participants inscrits étaient présents, parmi lesquels des membres du Parlement russe, des fonctionnaires nationaux, des obtenteurs, des scientifiques et des représentants des offices de protection des obtentions végétales de six pays. Le programme de cette conférence/séminaire comportait des exposés présentés par les intervenants suivants : M. Belan B. Chamchiev, vice-ministre, ministre de l'agriculture de la Fédération de Russie, le président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, le vice-président de l'Académie russe des sciences agronomiques et l'UPOV. Avant la conférence/séminaire, les fonctionnaires de l'UPOV ont eu des entretiens avec le vice-ministre, M. Chamchiev, et avec des fonctionnaires du Ministère russe de l'agriculture, avec lesquels ils ont examiné des questions financières et différentes formules pour une participation accrue de la Fédération de Russie à des activités techniques. Dans une réunion distincte avec de hauts fonctionnaires de la Commission d'État pour l'examen et la protection des obtentions végétales, une coopération plus poussée entre la Commission d'État et les offices du droit d'obtenteur de pays de la Communauté des États indépendants (CEI) a été étudiée. En outre, il a été envisagé l'établissement d'une version russe officielle de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

20. Du 10 au 14 mars a eu lieu à Manille (Philippines) la quatrième réunion technique régionale asiatique sur la protection des variétés végétales, organisée par l'UPOV en

coopération avec le Département de l'agriculture de la République des Philippines et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Outre environ 65 participants des Philippines, elle a réuni 16 participants venus des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. L'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) et le Réseau international sur les fruits tropicaux (TFNet) étaient également représentés. Des experts d'Allemagne, du Japon et de la République de Corée ont participé en qualité d'intervenants. La réunion a adopté des conclusions concernant le rôle des réunions techniques régionales asiatiques, qui est de constituer le cadre d'un échange d'informations et d'expériences en matière de protection des obtentions végétales axé sur des principes directeurs d'examen pour des plantes d'intérêt régional. Elle a formulé des observations sur les projets de principes directeurs d'examen pour le pommier, le ginseng, le manguier et le riz et a recommandé que l'UPOV continue à donner aux experts de la région des occasions de participer à l'élaboration ou à la révision des principes directeurs d'examen de l'UPOV. Elle s'est félicitée de la participation active des experts de l'IRRI et du TFNet. Elle a en outre pris note de l'offre du Gouvernement du Viet Nam et du Gouvernement du Myanmar d'accueillir des sessions futures.

21. Les 17 et 18 mars a eu lieu à Phnom Penh (Cambodge) un Séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Cambodge, et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Un fonctionnaire de Chine et un fonctionnaire du Viet Nam y ont participé en qualité de conférenciers. Quelque 35 fonctionnaires nationaux du Cambodge ont suivi ce séminaire. Le Gouvernement du Cambodge a fait savoir qu'il avait décidé de fonder son système national de protection des obtentions végétales sur la Convention UPOV. Au cours du séminaire, l'importance de la coopération régionale a été maintes fois soulignée, plusieurs pays de la région ayant l'intention de mettre en place un système de protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

22. Le 18 mars, l'UPOV a donné une conférence sur la protection des obtentions végétales au cours d'un atelier consacré à de multiples aspects de la législation de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI au siège de l'OMPI/UPOV à l'intention d'une délégation soudanaise dirigée par S.E. M. Badr Eldin Suleiman, conseiller présidentiel, principal négociateur de l'adhésion du Soudan à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et S.E. M. Ali Osman Yassin, ministre de la Justice. Étant donné que plusieurs membres de la délégation soudanaise avaient participé au séminaire national que l'OMPI avait organisé à Khartoum en 2002, l'UPOV a pu faire fond sur l'information fournie précédemment au sujet de l'adhésion du Soudan à la convention.

23. Le 20 mars, l'UPOV a fait un exposé dans le cadre d'une conférence organisée par CropLife International, qui s'est tenue à l'hôtel Président Wilson, à Genève. Il a été suivi par une centaine de représentants de sociétés de biotechnologie végétale, d'associations professionnelles et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

24. Les 20 et 21 mars s'est tenu à Rangoon (Myanmar) un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation de l'Union du Myanmar et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Deux fonctionnaires de Chine et du Viet Nam y ont participé en qualité de conférenciers. Ce séminaire a été suivi par environ 25 fonctionnaires nationaux du Myanmar et par des

représentants d'universités et du Bureau du procureur général. C'était pour le Myanmar le premier forum intégralement consacré à la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV. Il a concouru à l'adoption d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales, à laquelle travaille actuellement le Gouvernement du Myanmar.

25. Les 26 et 27 mars, l'UPOV a participé à une réunion du Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) à Angers (France).

26. Les 29 et 30 avril, l'UPOV a participé à un Séminaire sous-régional sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle, qui était organisé par l'OMPI en coopération avec le Comité des droits de propriété intellectuelle du Ministère de la justice de la République du Kazakhstan, à Almaty. Une centaine de participants représentant différents organismes publics et institutions scientifiques ou de recherche dans le domaine de la biotechnologie, des micro-organismes ou des collections ainsi que des conseils en brevet étaient présents. L'UPOV a présenté un exposé sur les dimensions juridiques internationales de la protection de la propriété intellectuelle relative aux obtentions végétales. Des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère de l'agriculture ont fait part de l'intention du Kazakhstan d'adhérer à la Convention UPOV.

27. Les 27 et 28 mai s'est tenu à Lima (Pérou) un Séminaire national sur le droit d'obtenteur, organisé par l'UPOV en coopération avec l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle du Pérou (*Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual* – INDECOPI). Il a été suivi par environ 70 participants, pour l'essentiel des fonctionnaires nationaux, conseils en brevets, représentants de l'industrie semencière et experts de centres nationaux de recherche ou d'universités. Le Pérou a une législation sur le droit d'obtenteur qui correspond pour une large part aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. L'objectif était d'expliquer les avantages de l'adhésion à la Convention UPOV. Des fonctionnaires de Colombie et de l'OCVV ont participé à ce séminaire en qualité d'intervenants.

28. Le 6 juin, lors d'un séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui se tenait au siège de l'OMPI/UPOV, l'UPOV a fait un exposé sur la protection des obtentions végétales dans un cadre international. Quelque 70 fonctionnaires de pays en développement étaient présents.

29. Du 7 au 11 juin, l'UPOV a participé à Bangalore (Inde) au Congrès mondial sur les semences – *World Seed Congress 2003* – organisé par la Fédération internationale des semences (ISF). Le congrès mondial de l'ISF a été pour l'UPOV une excellente occasion de débattre avec des utilisateurs du système UPOV. Parmi de nombreuses autres questions pertinentes, la coexistence du brevet et du droit d'obtenteur, ainsi que l'accès aux ressources phytogénétiques à des fins d'amélioration variétale, sont apparus comme des questions présentant une importance particulière pour la profession. Le congrès a aussi été l'occasion d'entretiens avec des responsables indiens au sujet de la protection des variétés végétales en Inde.

30. Du 9 au 20 juin, l'UPOV a participé en qualité d'intervenant à un cours de formation organisé par le Centre néerlandais pour les ressources génétiques, à Wageningen. L'UPOV a été invitée à intervenir le deuxième jour du cours, pour présenter une "Introduction générale à l'UPOV". Sa contribution a consisté en plusieurs exposés avec séance de questions-réponses et une session par groupes, cette dernière consacrée au "privilège de l'agriculteur".

31. Du 16 au 20 juin, l'UPOV, en coopération avec les offices de protection des variétés végétales de Suisse, de France et des Pays-Bas et l'OCVV, et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon, a assuré un voyage d'étude au Bureau de l'Union ainsi qu'à Berne, Angers et Wageningen, auquel ont participé quatre experts venant respectivement du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, du Myanmar et du Viet Nam et deux fonctionnaires nationaux de Singapour; ce voyage d'étude avait pour but de contribuer à la mise en place de systèmes nationaux de protection des obtentions végétales dans ces pays et d'encourager la coopération régionale.

32. Le 19 juin, l'UPOV a fait un exposé dans le cadre du programme "*Master of Intellectual Property Law*" organisé par l'Université de Turin et l'Académie mondiale de l'OMPI.

33. Du 30 juin au 11 juillet, l'UPOV a organisé, en coopération avec le Ministère espagnol de l'agriculture, le troisième programme de formation à la protection des obtentions végétales pour les pays ibéro-américains, qui s'est déroulé dans différentes villes d'Espagne et qui était cofinancé par l'OMPI. Y ont participé, à raison d'un par pays, des représentants des 19 pays ibéro-américains suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela, dont la participation était financée par l'UPOV, l'OMPI et le Gouvernement espagnol. Dix autres participants de pays d'Amérique latine, dont la participation était financée par leur gouvernement, un participant de France et 10 participants d'Espagne ont également suivi ce cours de formation. Le programme était axé sur l'examen technique des nouvelles variétés de végétaux et a comporté la visite de stations d'essai, avec une session de questions-réponses à la fin de chaque visite. Des rapports sur les différents pays ont permis de constater l'avancée du droit d'obtenteur dans la région.

34. Les 2 et 3 juillet, l'UPOV a participé à la Réunion extraordinaire 2003 de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) qui a eu lieu à Zurich (Suisse).

35. Le 4 juillet, au siège de l'OMPI/UPOV, l'UPOV a organisé à l'intention d'une délégation du Tadjikistan, dirigée par M. Inom Takirov, directeur du Centre national des brevets et de l'information, une session d'information sur les principes fondamentaux de la Convention UPOV et sur la procédure d'adhésion.

36. Du 7 au 15 juillet, l'UPOV a participé à la cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, qui s'est tenue à Genève (Suisse). Pendant cette session, le Comité intergouvernemental a délibéré des orientations futures des travaux de l'OMPI concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Il a été demandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de décider d'un mandat pour l'exercice biennal 2004-2005.

37. Du 26 juillet au 2 août, l'UPOV a participé à une mission consultative au Cameroun et au Sénégal, organisée à la demande de l'OAPI et du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) (France) et avec leur coopération. Cette mission s'inscrivait dans le programme d'assistance à l'OAPI que l'UPOV exécute en coopération avec le Gouvernement français et qui comprend les éléments suivants : un séminaire régional sur la protection des variétés végétales, tenu à Dakar en 2001; la formation en France d'administrateurs de l'OAPI à la protection des obtentions végétales, activité réalisée en 2002; l'identification et l'évaluation de futurs centres techniques d'examen des variétés végétales

dans le cadre de l'OAPI, activité réalisée en 2002 et 2003; la formation pratique d'experts techniques à l'examen des variétés, activité prévue pour le printemps ou l'été 2004 en France. Le but de ce programme est de permettre à l'OAPI de faire fonctionner, dès que possible, un système régional de protection des obtentions végétales fondé sur la Convention UPOV.

38. Le 30 septembre 2003, l'UPOV a participé à une réunion du Comité de la propriété intellectuelle de l'ISF, qui s'est tenue à Londres.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

39. En ce qui concerne les relations avec les États et les organisations, une grande partie des activités de l'Union, et en particulier du Bureau, a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la Convention pour des membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union ayant l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a présenté des observations écrites ou orales, a effectué des visites auprès des administrations nationales ou a reçu des représentants des États concernés afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Burundi, Cambodge, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Fidji, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume de Bahreïn, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

40. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le débat en cours sur la diversité biologique, les ressources phytogénétiques et les savoirs traditionnels a particulièrement retenu l'attention. Le Bureau a participé à l'examen de ces questions avec le Secrétariat de la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CGRAA), l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA) et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC). Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'OCVV.

41. Le Bureau de l'Union a fourni une interprétation des dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

42. Le Bureau de l'Union a rencontré régulièrement les associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA), la European Seed Association (ESA), la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) et l'ISF.

43. Le Bureau de l'Union a tenu des réunions avec des organisations non gouvernementales afin d'expliquer les principales caractéristiques de la Convention UPOV.

V. PUBLICATIONS

44. Le Bureau de l'Union a publié :

a) un numéro de "Plant Variety Protection", qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV;

b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe;

c) quatre disques mis à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV ("UPOV-ROM Plant Variety Database");

d) la version électronique (www.upov.int, rubrique "Actualités et événements") des actes du Colloque OMPI-UPOV sur la coexistence des brevets et du droit d'obtenteur dans la promotion des innovations biotechnologiques (Genève, 25 octobre 2002), disponible en français, anglais et espagnol.

45. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION

(30 septembre 2003)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 53 membres

[Fin de l'annexe et du document]